



Lucerne, le 9.9.2011

Rôle des évaluations orientées vers l'avenir dans la politique

par Christian van Singer, Conseiller national, physicien énergétique, LES VERTS VD

Mesdames, Messieurs, je remercie SEVAL pour l'invitation.

Je tiens d'emblée à vous avertir : je ne suis pas un expert en expertises, ni en évaluations qu'elles soient ex-post, ex-ante ou post-ante. Je suis un simple politicien, devant prendre des décisions dans un monde de plus en plus complexe.

Je reconnais ne pas maîtriser d'emblée tous les objets sur lesquels je suis appelé à me prononcer. Je suis donc obligé, tout en essayant de ne pas oublier ni mon bon sens, ni mon esprit critique, à faire appel à des experts.

Que ce soit en écoutant des collègues de parti spécialisés dans tel ou tel domaine. Que ce soit prenant connaissance de rapports et d'expertises. Et cela souvent dans une perspective tournée vers le futur. Et je pense que la plupart des élus, à part ceux qui suivent sans trop réfléchir des mots d'ordre de partis ou de groupes d'intérêt, se trouvent dans la même situation.

J'imagine que l'on m'a demandé d'intervenir car en mars de cette année j'ai déposé une motion demandant au Conseil fédéral de confier à des experts indépendants l'examen de la sécurité et des modifications éventuelles à apporter pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires existantes ou projetées...

Le comité de la SEVAL en a déduit que je m'intéresse au travail des experts et me voilà parmi vous. Je vais donc donner le point de vue d'un politicien qui a besoin d'expertises non seulement pour mieux comprendre le monde complexe qui nous entoure, mais aussi pour estimer les conséquences des propositions (motions, initiatives parlementaires, projets de lois, réglementations) sur lesquelles il doit se prononcer.

Vous conviendrez avec [Pierre Dac](#), humoriste et comédien français (1893-1975), que « La prévision est difficile surtout lorsqu'elle concerne l'avenir » S'il était encore vivant, il aurait pu ajouter, sans plaisanter, que faire des prévisions met en péril la réputation de l'auteur, car aujourd'hui internet garde tout en mémoire, à commencer par les prévisions erronées.

Internet stocke tout. Les articles publiés uniquement dans des revues ou des journaux tombaient rapidement dans l'oubli. Sur l'internet, pour le meilleur comme pour le pire, ils restent à jamais engrammés dans des serveurs...

* Vous vous souvenez sûrement des prévisions météo il y a 15 jours : « tempête de niveau 4 », avec à la radio de lugubres annonces enregistrées : des manifestations ont été annulées, des

personnes ont renoncé à sortir de chez elles... et des interrogations qui ont suivi: pourquoi l'alerte n'a-t-elle pas été levée dès qu'on a su qu'il n'y avait plus de danger?

* Vous avez aussi à l'esprit les prévisions concernant les menaces de pandémie de grippe H1N1 qui ont induit production et achats de vaccins pour des centaines de millions de francs...

La polémique à ce sujet ne s'est pas encore éteinte :

- Les experts qui ont mis en garde contre des risques de pandémie étaient-ils de mèche avec les pharmas?
- A contrario que se serait-il passé si on n'avait pas pris de mesures et que l'épidémie s'était révélé meurtrière?
- Pourquoi les experts, dès qu'ils ont eu les renseignements utiles, n'ont-ils pas averti les autorités de la relative innocuité de cette grippe?

Les critiques émises et les interrogations soulevées après ces prévisions erronées, montrent que les attentes par rapport aux experts, aussi bien du grand public que du monde politique, n'ont jamais été aussi grandes.

Le monde politique, tout comme les entreprises, fait appel pour commencer à l'expertise interne. Toutefois les risques de dysfonctionnements sont importants :

- routine de l'administration
- absence de réelles compétences, surtout dans des administrations de petite taille
- soumission aux opinions politiques dominantes
- plans de carrière: souvent les experts, passent de l'administration au privé et vice-versa, avec des promotions à la clé, d'où un certain désir de ne pas déplaire à un futur employeur potentiel...
- influence occulte de groupes d'intérêts...

D'où la nécessité de faire appel, en tout cas pour un 2e avis, à des experts externes indépendants.

Mais là aussi difficile d'éviter un certain nombre de biais dus:

- Au manque d'indépendance financière à l'égard des mandataires: si l'étude, les prévisions faites, ne correspondent pas aux attentes le bureau risque de ne plus avoir de mandats.
- Au manque d'objectivité lié :
 - Au désir d'être dans l'« air du temps » : le bureau n'est crédible que si sa réponse va dans le sens de l'opinion majoritaire; par exemple dans tout le débat climatique, le simple fait de rappeler que le principal élément à effet de serre, la vapeur d'eau, n'est pas majoritairement d'origine anthropique, la formation de nuage dépendant aussi des rayonnements cosmiques qui peuvent varier à cause de l'activité solaire ou des régions de l'espace traversées, ou encore que les poussières, notamment

volcaniques, peuvent jouer un rôle important, tout comme la dérive des continents... ce type d'affirmations, pourtant à 100% justes, peuvent suffire à mettre leur auteur au ban de la communauté scientifique.

- Aux options idéologiques des experts, conscientes ou pas: combien d'économistes agissent comme si une croissance continue et infinie était possible dans monde fini... Peut-on s'attendre d'un ingénieur nucléaire qu'il ait vraiment un oeil critique envers sa branche ?
- À la formation - parfois déformation professionnelle - des experts: toute une génération d'ingénieur à été conditionnée à encenser ce qui est grand et ce qui est « moderne »... Nombre d'experts ont une croyance aveugle dans le progrès. Des avancées techniques finiront par résoudre presque tous les problèmes, le temps se chargera des autres...
- **Aux méthodes adoptées :**
 - Par exemple, pour certains choix, faute de moyens pour analyser en détail la littérature, on compte parfois simplement le nombre d'expertises aboutissant à une conclusion et le nombre aboutissant à son contraire, et l'on conclut que le plus grand nombre a raison... On sait pourtant que des lobbies financent des études ce qui biaise complètement cette façon de procéder...
 - L'expert doit enfin tenir compte des contraintes législatives, mais il devrait aussi pouvoir proposer des modifications légales ou réglementaire, s'il les juge nécessaire pour aboutir à des résultats satisfaisants. Faut-il, par exemple, comme le prescrit la loi, entreposer des déchets radioactif en couches géologiques profondes en Suisse, pays subissant toute la sismique de l'arc alpin...?

Les attentes du monde politique par rapport aux experts sont importantes... Mais on est aussi en droit d'attendre du mandataire, qu'il soit d'ailleurs politique ou pas, qu'il adopte certaines lignes de conduite pour obtenir des résultats optimaux des expertises tant internes qu'externes auxquelles il a recours:

- Etre prêt à accepter des conclusions, des prévisions et des propositions qui ne vont pas dans le sens souhaité.
- Donner la préférence à des bureau qui travaillent en groupes d'experts venant de plusieurs horizons, de formations, de professions, d'opinions politiques différentes, prêts à appliquer dans leurs domaines de compétence le serment d'Hippocrate: avant tout ne pas nuire.
- Etre conscients que les prévisions peuvent influencer la situation de sorte qu'elles ont tendance à se réaliser: par exemple les experts ont prévu pour le canton de Vaud, une croissance de la population de 100'000 personnes, les autorités créent des infrastructures,

des logements se construisent, des entreprises embauchent ... et de nouveaux habitants affluent. Et la prévision est entrain de se réaliser! De même si des experts reconnus annoncent « l'économie va mal », cela peut contribuer à déclencher une crise...

- Demander systématiquement des analyses d'impact et de durabilité, des mesures proposées.
- Demander explicitement, non pas une prévision unique, à imposer comme la seule vérité, mais que les experts identifient des futurs possibles avec leurs avantages, inconvénients, opportunités et risques, laissant jouer aux politiciens leur rôle de décideurs faisant appel à l'analyse du passé, aux prévisions, mais aussi à leur intuition...

Cela étant dit n'oublions pas que les expertises scientifiques, par nature, ne pourront jamais apporter une quelconque réponse aux problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité : Amour, Partage, Bien-Mal, Justice-Injustice, Ame-Conscience, Sens de la vie...

Motion CvS Dte de dépôt 17.03.2011 Déposée au Conseil national, liquidée

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de confier à des experts indépendants l'examen de la sécurité et des modifications éventuelles à apporter pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires existantes ou projetées.

Développement

Les accidents très graves survenus dans plusieurs centrales nucléaires japonaises, qui pourtant avaient été certifiées sûres par les commissions officielles, nécessitent le réexamen de la filière nucléaire suisse. Et cela aussi bien pour les centrales existantes que pour les centrales projetées.

Madame la conseillère fédérale Leuthard a déclaré que: "La sécurité et le bien-être de la population ont la priorité absolue". Il faudrait dès lors confier ces examens à des experts indépendants, notamment en ce qui concerne les problèmes pouvant surgir pour le refroidissement en cas d'urgence, en cas d'inondations ou de tremblements de terre, mais aussi en cas de pannes mécaniques ou électroniques sortant des schémas prévus.

Il ne faudrait pas confier ces examens à nos organismes officiels, leur parti pris pronucléaire les empêchant d'avoir le regard critique indispensable pour que ces examens soient utiles et crédibles.

Je demande dès lors par cette motion que l'examen de la sécurité et des modifications éventuelles à apporter aux centrales nucléaires existantes ou projetées, pour améliorer leur sécurité, soit confié à des experts indépendants. Et qu'il soit clairement spécifié dans le mandat d'étude que les experts doivent aussi mettre en évidence quel est le degré de sécurité qu'ils estiment pouvoir être atteint en fonction des mesures qui seraient prises.

Avis du Conseil fédéral du 25.05.2011

La surveillance de la sûreté nucléaire est une tâche relevant de la souveraineté de l'Etat. Conformément à l'article 70 alinéa 1 lettre a de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire (LEnu, RS 732.1), c'est l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) qui est l'autorité de surveillance en matière de sécurité et de sûreté nucléaires. L'article 2 alinéa 1 de la loi du 22 juin 2007 sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN, RS 732.2) précise que l'IFSN accomplit les tâches qui lui sont assignées conformément à la législation sur l'énergie nucléaire, à la législation sur la radioprotection, à la législation sur la protection de la population et la protection civile et conformément aux dispositions concernant le transport de marchandises dangereuses. L'Inspection surveille et évalue les centrales nucléaires suisses sous l'angle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à chacune des étapes de leur cycle de vie: projet, construction, exploitation, mise hors service et gestion des déchets nucléaires. Elle surveille en outre les transports de substances radioactives au départ et à destination des installations nucléaires. Les travaux préparatoires en vue de la réalisation de dépôts de stockage en couches géologiques profondes pour déchets radioactifs sont, eux aussi, soumis à la surveillance de l'IFSN. L'objectif suprême de l'Inspection et de ses organes est de protéger l'homme et l'environnement contre les dommages dus à la radioactivité.

L'IFSN est un établissement fédéral de droit public doté de sa propre personnalité juridique. L'Inspection exerce ses activités de surveillance de manière autonome et indépendante. Elle est placée sous la surveillance du Conseil fédéral (art. 18 al. 1 et 2 LIFSN).

En plus d'une direction, l'IFSN dispose aussi d'un organe stratégique: le conseil de l'IFSN. Celui-ci oeuvre parallèlement en tant qu'organe de surveillance interne (art. 6 al. 1 LIFSN). Les membres du conseil de l'IFSN sont élus par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans. L'élection de renouvellement pour la période de 2012 à 2015 aura lieu en cours d'année. Le DETEC clarifiera dans ce contexte les questions ayant trait à l'indépendance des membres du conseil de l'IFSN.

Vu l'importance qu'il voue à l'indépendance de l'IFSN, le législateur l'a consacrée explicitement dans la LENU: le Conseil fédéral nomme les membres de ce conseil qui ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale ni à occuper une fonction fédérale ou cantonale pouvant porter préjudice à leur indépendance (art. 6 al. 3 LIFSN). Il est inutile de recourir à d'autres experts.